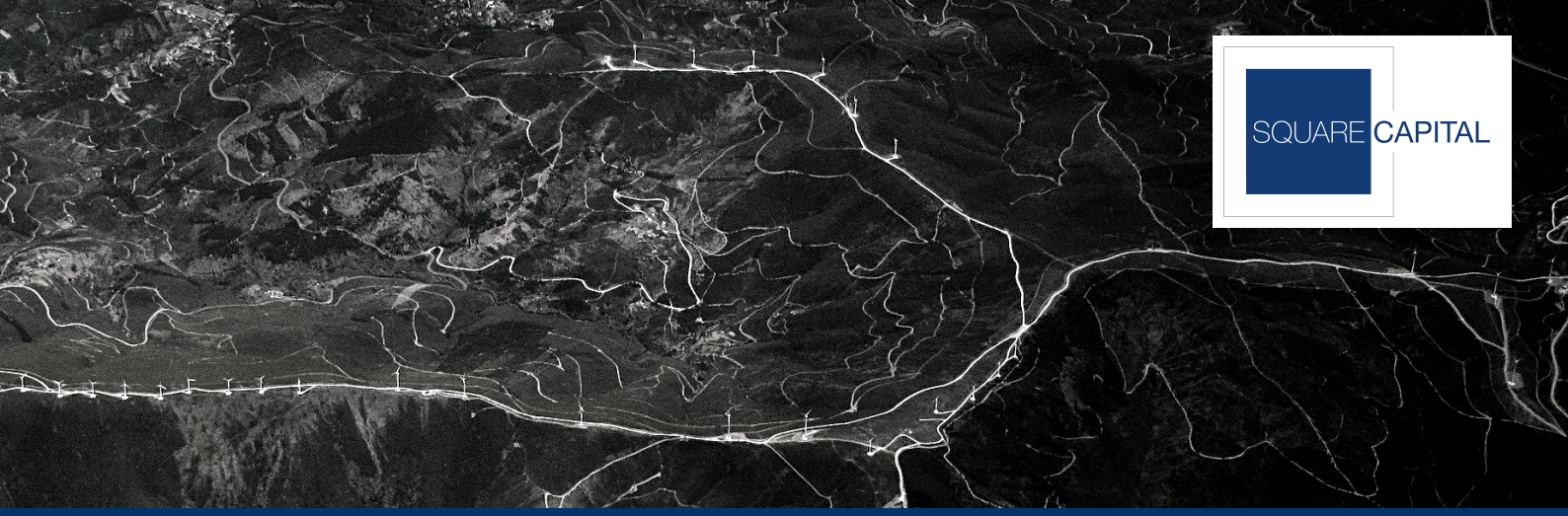

POLITIQUE DE VOTE

MEGATRENDS CHAMPIONS

Introduction

Créée en 2007, Square Capital LLP est une société de gestion présent à Paris, Londres, New-York et Monaco. Ce document explique les principes généraux de vote responsable de Square Capital et sa procédure de vote, exclusivement applicable sur le fonds Megatrends Champions. Square Capital est un gérant indépendant, régulée, pour Square Capital LLC par la FCE, pour Square Capital Paris par l'AMF, pour Square Capital Monaco, par l'AMAF et pour Square Advisor, par la SEC.

PRINCIPES DE VOTE

En tant qu'investisseur responsable, Square Capital exerce ses droits de vote lors d'Assemblées Générales conformément à ses valeurs.

Square Capital encourage les sociétés dans lesquelles elle investit à suivre les principes de gouvernance suivants :

1. Transparence et éthique professionnelle
2. Alignement d'intérêt avec les actionnaires et les employés
3. Indépendance du board

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Square Capital souhaite, dans la mesure du possible, exercer ses droits systématiquement lors des Assemblées Générales des entreprises en portefeuille. Pour l'aider dans ses choix et afin d'exercer ses droits de vote au mieux, Square Capital s'appuie sur les recommandations d'ISS, leader des votes par procuration. Pour chaque Assemblée Générale, ISS publie une analyse et émet des recommandations. Square Capital suit par défaut les recommandations d'ISS.

POLITIQUE DE VOTE

ISS - PRINCIPES DE VOTE

Les recommandations d'ISS sont construites après des analyses approfondies, transmises aux entreprises ayant recours à ses services en matière de vote par procuration. Ses recommandations sont basées sur 4 principes.

1. **Responsabilité**

Les entreprises doivent régulièrement soumettre aux actionnaires des informations concernant leurs activités et décisions importantes. Elles se doivent de répondre aux interrogations des actionnaires et de leur permettre d'établir un dialogue avec elles. Les actionnaires doivent disposer de droit de vote proportionnel à leurs parts dans l'entreprise.

2. **Gestion responsable**

Les activités des entreprises doivent être menées en respectant les normes environnementales, sociales et de gouvernance. Elles se doivent d'inclure les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs décisions.

3. **Indépendance**

Les conseils d'administration doivent être les plus indépendants possible. Ils doivent être en mesure de prendre les meilleures décisions pour des performances optimales et gérer les enjeux de gouvernance dans l'intérêt de tous.

4. **Transparence**

Les sociétés doivent fournir aux actionnaires les informations nécessaires à la bonne compréhension de leurs activités.

PROCÉDURE DE VOTE

Étape 1 : Square Capital est informée par ses banques dépositaires ou par ISS qu'une Assemblée Générale va se tenir.
Étape 2 : Square Capital prend connaissance de l'ordre du jour et des recommandations ISS.
Étape 3 : Square Capital étudie les analyses et recommandations ISS.
Étape 4 : Square Capital enregistre ses décisions de vote sur la plateforme ISS conformément aux principes ESG de la société et aux recommandations d'ISS.
Étape 5 : Square Capital publie un rapport sur l'exercice des droits de vote.

Dans le cas exceptionnel où les recommandations ISS semblent aller à l'encontre des objectifs de Square Capital, le vote est discuté en interne et débattu. Certaines résolutions peuvent être revues en interne.

POLITIQUE DE VOTE

RAPPORT DE VOTE

Le rapport de vote est publié annuellement et contient les résolutions pour lesquelles Square Capital a voté. Le rapport est accessible directement sur le site internet de Square Capital.

Ce rapport contient les statistiques de vote comportant les pourcentages de pour/contre/abstention et l'ensemble des propositions votées tout au long de l'année.